Compt. for : 8062

À jour : avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe par bandes
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Sylvicultures (brûlage ou à plat)
Plantation à densité pleine
Plantation à densité réduite
Plantation de boutures
Ensemencement
Plantation en bandes
Plantée dans les bandes boisées (abattage total)

N.B. Ces interventions n'indiquent que perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze (cultivé)
— — à pruche
— — à cèdre
— — (plantation)
Pessière
— — à épinette noire et/ou épinette rouge (épinette noire occupant plus de 75% de la partie résineuse)
— — à thuya (cédre)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette de Banks)
— — (plantation d'épinette rouge)
— — (plantation d'épinette grise)
Sapinière
— — à sapin et/ou épinette blanche (sapin occupant plus de 75% de la partie résineuse)
— — à thuya (cédre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — à pin rouge
— — — — à pin rouge (pin rouge occupant plus de 75% de la partie résineuse)
— — — avec thuya (cédre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pruche
— — — avec pin gris
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin rouge (plantation)
— — à pin rouge (pin rouge occupant plus de 75% de la partie résineuse)
— — avec thuya (cédre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pruche
— — avec pin blanc
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin gris
— — à pin gris occupant plus de 75% de la partie résineuse
— — avec thuya (cédre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pruche
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pruchière
— — à pruche occupant plus de 75% de la partie résineuse
— — à thuya (cédre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Cédrière
— — à thuya occupant plus de 75% de la partie résineuse
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — à mélèze occupant plus de 75% de la partie résineuse
— — à thuya (cédre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze brûlée)

	Tendanciel	Tendanciel
	Sol mince	Sol profond
	F1 (N)	F2 (N)
	F1 (R)	F2 (R)
	F1 (V)	F2 (V)
	F1 (S)	F2 (S)
	F1 (J)	F2 (J)
	B5 (E)	B6 (E)
	B5 (R)	B6 (R)
	B5 (V)	B6 (V)
	B5 (S)	B6 (S)
	B5 (J)	B6 (J)
	P4 (N)	P5 (N)
	P4 (R)	P5 (R)
	P4 (V)	P5 (V)
	P4 (S)	P5 (S)
	P4 (J)	P5 (J)
	P4 (P)	P5 (P)
	P4 (B)	P5 (B)
	P4 (E)	P5 (E)
	M4 (P)	M5 (P)
	M4 (B)	M5 (B)
	M4 (E)	M5 (E)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉ (groupements et sous-groupements)

	Tendanciel Sol mince	Tendanciel Sol profond
Feuillu à résineux	F1 (N)	F2 (N)
— — — — — avec pin blanc	F1 (R)	F2 (R)
— — — — — avec pin rouge	F1 (V)	F2 (V)
— — — — — avec épinette	F1 (S)	F2 (S)
— — — — — avec sapin	F1 (J)	F2 (J)
Bouleau à résineux blanc et/ou sapin	B5 (E)	B6 (E)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	B5 (R)	B6 (R)
— — — — — avec pin blanc	B5 (V)	B6 (V)
— — — — — avec pin gris	B5 (P)	B6 (P)
— — — — — avec pin rouge	B5 (B)	B6 (B)
Bouleau à résineux jaunes avec résineux	B5 (R)	B6 (R)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	P4 (B)	P5 (B)
— — — — — avec pin rouge	P4 (V)	P5 (V)
Peuplierais avec sapin	P4 (S)	P5 (S)
— — — avec pin gris	P4 (P)	P5 (P)
— — — avec pin blanc	P4 (B)	P5 (B)
— — — avec pin rouge	P4 (V)	P5 (V)
— — — avec épinette	P4 (R)	P5 (R)
Cédrière à résineux	P4 (S)	P5 (S)
Cédrière à résineux	M4 (P)	M5 (P)
Mélangés à feuillus tolérants	M4 (B)	M5 (B)
— — — sur station tolérante	M4 (R)	M5 (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — sur station sèche
Bouleaux blanc et/ou bouleaux gris
Bouleaux jaunes
Peuplierais
Trembles
Érablières
— — à bouleaux blanc et/ou bouleaux gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier hybride
— — de peuplier balsamifère
— — de tilleul d'Amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Alpine

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, aéroport, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle par pied des systèmes légers
Coupe partielle
Éclaircie légère
Éclaircie forte
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinettes blanche seulement

⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis totale
Chablis partiel
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TISES DE	
10 (ans)	0-20 ans	
30	21-40	
50	41-60	
70	61-80	
90	81-100	
100	101 et plus	

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES		
70-30 (ans)	30-50 (ans)	
60-30	30-50	*
60-50	50-80	*
80-50	50-80	*
80-70	70-80	*

FORÊT HÉQUENNE

Jn (jeune indifférencié) — Peuplé dominant de hêtre, peuplé dominant des tiges entre D et 30 cm; Autres peuplements, peuplé des tiges entre 0 et 10 cm
Vn (vieux indifférencié) — Peuplé dominant de hêtre, peuplé dominant des tiges supérieures à D cm; Autres peuplements, peuplé des tiges inférieures à 30 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Modérée	31 à 60 %	*
Forte	61 à 80 %	**
Abrupte	81 % et plus	***

Superficie exclusive de pentes > 31 %

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1 C3 d3 — S = densité; E = densité; C = classe de pente; d = classe d'âge
D2 C1 d3 K1 — D = densité; C = classe de pente; d = classe d'âge; K = type de couvert

GRILLE DENSITÉ – HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1 (20 cm)	2 (10 m)	3 (15 m)	4 (20 m)	5 (25 m)	6 (30 m)
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : LE GROUPE JONTAGE LTÉE
SIGNATURE : Denis Vachon

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 2
Unité de gestion/ — 26-1
Unité d'aménagement — *
Unité de sondage — 8
Mode de tenure ou de gestion — 000
Bloc d'aménagement — 14
Concessionnaire ou autres — 04
Bassin hydrographique — 404
Bassin primaire — 04*
Bassin secondaire —
Unité de gestion privée —
Municipalité — 98400
Division de recensement —
Municipalité —
Cadastre —
Parcelle — 1463 *
Région écologique — 12d*
Municipalité régionale de comté —

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière : Photographie aérienne : 1985; Année de publication : 1986; Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/9/85
Déclinaison magnétique : 18° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-J-5 S.E. S.O.	32-J-6 S.E. S.O.	32-J-7 S.E. S.O.
32-J-4 N.E. S.E. S.O.	32-J-3 N.E. N.O. S.E. S.O.	32-J-2 N.E. S.E. S.O.
32-G-13 N.E. N.O.	32-G-14 N.E. N.O.	32-G-15 N.E. N.O.

32 J/3 N.E.